



**Les financements**  
prêts et aides dont vous pouvez bénéficier, plan de financement le mieux adapté à votre situation personnelle...

Des juristes spécialistes du logement, vous établissent un diagnostic financier « sur mesure ».

**Un plan de financement bien étudié avec votre ADIL, est un gage de sécurité.**



**Les contrats**  
contrat de vente, contrat de construction, contrat d'entreprise, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat de prêt...



**Les relations avec les professionnels**  
agent immobilier, notaire, syndic, architecte, constructeur, maître d'œuvre, établissement de crédit...



**Les assurances**  
liées à l'emprunt, à la construction ou à l'habitation. Les garanties hypothèque, caution...



**La fiscalité**  
TVA, Impôts locaux, droits de mutation, investissement locatif, avantages fiscaux...



**La copropriété**  
assemblée générale, travaux, charges, règles de majorité, conseil syndical...



**La location**  
bail, loyer et charges, état des lieux, réparations locatives, démarches pour trouver un logement social, un garant ou le financement d'un dépôt de garantie...



**La réglementation sur la qualité de l'habitat** : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites... et sur la performance énergétique : les prêts et aides pour maîtriser l'énergie...



**Les offres de logements et terrains disponibles**, à la vente ou à la location, dans certaines ADIL.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de vous conseiller.

**VOTRE ADIL (CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT) FAIT PARTIE D'UN RÉSEAU NATIONAL ; ELLE EST AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT APRÈS AVIS DE L'ANIL.**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE RÉSEAU DES ADIL  
Tél : 08 20 16 75 00  
8,12 € la minute au 1 10 2012  
Internet : [www.anil.org](http://www.anil.org)

**L'ADIL met à votre disposition plusieurs Centres d'Information sur l'Habitat ou permanences dans le département** ▶



L'ADIL EXISTE ET VOUS OFFRE UN CONSEIL GRATUIT  
GRÂCE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE SES  
MEMBRES :

Le Conseil Général et les collectivités locales

Le Ministère chargé du Logement

Les professionnels du logement, les organismes de logements sociaux, Action Logement, les établissements de crédit...

Les organismes d'intérêt général : Caisses d'Allocations Familiales, Caisses de Mutualité Sociale Agricole...

Les représentants des usagers et des familles

**La diversité des membres de l'ADIL est la  
garantie de son indépendance.**

**adil**  
de la Guadeloupe

**VOUS REÇOIT  
AVEC ET SANS RENDEZ-VOUS**

**A son siège**

**CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT**  
501 résidence Loïc PETIT  
Rue Ho Chi Minh - Bergevin  
97110 POINTE-A-PITRE

**Horaires**

**Sur rendez-vous**

Lundi – Mercredi – Jeudi : 9h30 – 13h00

Lundi – Mardi – Jeudi : 14h30 – 17h00

**Sans rendez-vous**

Mardi : 8h30 – 13h00

(inscription dès 7h30)

**Au téléphone**

Du lundi au vendredi

7h30 – 9h00

Tél. : 05 90 89 43 63

**Ou encore**

**A LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE**

Pour connaître les jours et heures de permanence

Téléphonez au 05.90.89.43.63

ou rapprochez-vous de votre Mairie

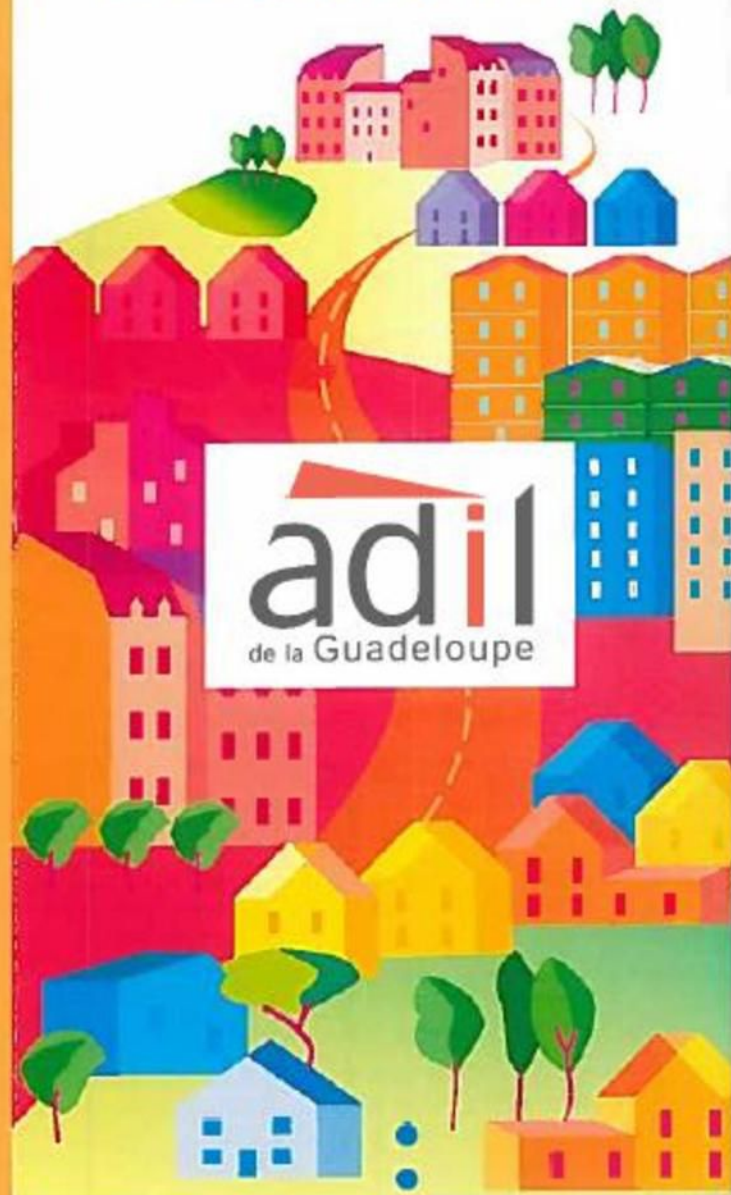
**Et aussi**

**PAR LE BIAIS D'INTERNET**

Notre site : <http://www.adil971.org>

Notre e-mail : [adil.971@wanadoo.fr](mailto:adil.971@wanadoo.fr)

**FRAPPEZ  
À LA BONNE PORTE**



**AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT DE LA GUADELOUPE**